

L'ETAT UNITAIRE DU CAMEROUN A L'EPREUVE DES REVENDICATIONS SECESSIONNISTES : TENANTS ET ABOUTISSANTS DE LA QUESTION ANGLOPHONE

ABOYA ENDONG MANASSE *

INTRODUCTION

La République du Cameroun est née à une époque où bien d'autres territoires du continent africain étaient également en voie de s'affirmer politiquement. Elle suivait en quelque sorte "la Marée des indépendances" africaines sans que son expérience particulière soit en rapport avec celle des autres pays. D'emblée, le Cameroun est un pays de diversité géographique et de contrastes culturels. Sur le patchwork géographique, sur les contrastes du peuplement, les colonisateurs ont ajouté l'empreinte de leur propre diversité. Cas unique, ils furent trois : l'allemand pendant trente ans, puis le français et l'anglais, simultanément, quarante cinq ans. Avec le temps, la marque allemande s'est estompée, ne subsistant concrètement que dans les reliques architecturales et dans les archives. Les influences française et britannique sont persistantes et restent fortes. Ce d'autant plus que le Cameroun est officiellement bilingue. Mais si la proportion de Camerounais qui parlent les deux langues européennes est supérieure à celle des autres Africains, les quatre cinquièmes qui résident dans les huit provinces où la France exerça le mandat de la Société des Nations, puis la tutelle des Nations Unies, ou qui en sont originaires, s'expriment habituellement, outre en leur propre langue, en français, les autres des deux provinces restantes en anglais ou en "pidgin english", ce sabir du Golfe de Guinée¹. Bien entendu, la langue assure la permanence d'un fond culturel désormais enraciné qui profite à la majorité francophone. Pourtant, leaders francophones et anglophones s'étaient engagés dès avant le scrutin de l'ONU de février 1961 à ne pas imposer à la minorité anglophone le poids

* Docteur en Science Politique. Enseignant à la Faculté des Sciences. Juridiques et Politiques de L'Université de DOUALA. Cameroun.

¹ Lire: Gaillard Philippe, "Pluralisme et Régionalisme dans la politique camerounaise, in Afrique 2000, Trimestriel n° 11, Octobre-Novembre-Décembre 1992, p. 101.

numérique de leurs compatriotes jadis sous administration française. Seulement, au terme d'un scrutin dont le processus fut imposé à l'ONU par une coalition de puissances, l'ancien territoire du "Southern Cameroons" s'est retrouvé impliqué dans un processus qui a abouti en février 1972 à la formation d'un Etat unitaire centralisé. Aujourd'hui la question anglophone est à l'ordre du jour et pose une pluralité de problèmes importants au-delà du simple retour à l'Etat fédéral.

Le premier écueil qui transparaît est relatif au problème de l'organisation de l'Etat au Cameroun. En effet, quoiqu'elle la compliquât la réunification n'apportait aucun obstacle insurmontable à l'instauration d'un régime de parti unique, pris comme le vecteur du processus d'assimilation réciproque des différents segments de l'élite. Et en rendant plus impératif le thème de la "construction nationale", elle lui fournit un mythe justificateur supplémentaire aux arguments habituels en faveur du monolithisme (absence de classes sociales, tribalisme), s'ajouta évidemment la nécessité de rapprocher les deux Etats fédérés. Ce fut le cas en avril 1962: la liquidation de l'opposition francophone ne fut apparemment que l'une des conséquences de la concertation entre l'Union Camerounaise (Uc) et le Kamerun National Democratic Party (Kndp). Pareillement, en 1966, les autorités prétexteront de l'unification des partis des deux Etats fédérés pour créer l'Union Nationale Camerounaise (Unc) et éliminer définitivement ce qui restera de pluralisme. On ne peut donc pas dissocier l'émergence du parti unique de l'évolution des rapports entre le Cameroun occidental et le Cameroun oriental, et de la fortification croissante du pouvoir fédéral². Cela dans la logique d'une organisation de l'Etat à travers laquelle il fallait privilégier les spécificités de chaque partie du territoire dans une perspective fédéraliste. Car la pratique générale du fédéralisme est de s'inscrire dans l'espace. Ainsi, pour Jean Louis Quermonne, la compétence de l'Etat fédéral s'étend-elle à tout le territoire d'une société donnée, tandis que les Etats fédérés ne régissent qu'une fraction de ce territoire³. Cependant, pour faire face à certaines circonstances, des juristes ont avancé l'idée d'un fédéralisme "culturel" ou "personnel". Celui-ci tendrait à garantir, non pas l'autonomie d'une population localisée sur un territoire déterminé, mais l'autonomie d'une population définie par l'allégeance à une culture identifiée⁴. Or malgré la fin de la Fédération amorcée en 1972 au Cameroun, les facteurs latents d'un fédéralisme "culturel" persistent et semblent relever une insidieuse Fédération de fait, celle qui alimente l'essentiel des revendications de la minorité anglophone aujourd'hui.

² Bayart Jean-François, L'Etat au Cameroun, Paris, Presses de la FNSP, 1984, p. 109.

³ Quermonne Jean-Louis, Les régimes politiques occidentaux, Paris, Ed. du Seuil, 1994, p. 274.

⁴ Ibid.

Le deuxième problème est social et potentiellement explosif ⁵. Il met en exergue, un double questionnement qui va de l'assimilation ethnique à la différenciation ethnique des anglophones par rapport à la majorité francophone. Ce problème épouse l'air du temps très marqué aujourd'hui par la montée des nationalismes. Or, en ce matin des tribus, s'indigne Ignacio Ramonet, comment faire comprendre à ceux qui en Europe et ailleurs rêvent de "nations-Etats ethniquement purs" qu'un drapeau et un siège aux Nations-Unies ne leur permettront point de résoudre leurs contradictions sociales et économiques; et ne dissiperont pas, magiquement, leurs anciennes et instinctives peurs identitaires ? ⁶. Malheureusement, une démocratie et à plus forte raison un pays en voie de démocratisation comme le Cameroun- a-t-elle les moyens d'empêcher qu'une fraction du pays, arguant de sa singularité ethno-culturelle, aspire à sa souveraineté et réclame son indépendance? Question incontournable qui suggère au moins la protection des minorités pour s'éviter de sombrer dans une situation triste telle que plus on tente de revenir à l'époque héroïque de la communauté tribale, plus on tombe dans l'Inquisition, la police secrétée et le gangstérisme à "masque romantique" ⁷. Sous la houlette de Jacques Benjamin ⁸, cette protection de la minorité anglophone était déjà à édifiée et mise en exergue lors de la première expérience fédérale camerounaise. En 1961 en effet, on avait parlé de "conférence constitutionnelle bilatérale de Foumban "17-21 Juillet 1961" au sens où il y avait une délégation "francophone" et une délégation "anglophone" étiquetées comme telles aux travaux. Jacques Benjamin a pu relever à ce sujet que les discussions qui se tinrent à l'Assemblée Constituante de Foumban révèlent à la fois la très grande différence de vues entre les dirigeants des deux territoires et la force centripète exercée par le groupe de M. Ahidjo grâce à l'utilisation de sa tactique. Mais elle révéla également que les pressions centrifuges exercées par la délégation du Sud-Cameroun n'étaient pas nulles ⁹. A ce sujet, Bernard Fonlon, pense qu'il y avait plutôt eu diktat de la République indépendante du Cameroun francophone et non marchandage, encore moins entente. Pour cet homme politique et écrivain distingué du Cameroun occidental: "cette fédération vit le jour grâce à l'union des deux Etats, l'un (la République du Cameroun) déjà doté de souveraineté, l'autre (le Cameroun méridional) jouissant à peine de son autonomie interne. Il ne pouvait y avoir, pour cela, de marchandage

⁵ Lire François Soudan, "Cameroun : la poudrière anglophone", Jeune Afrique n° 1892, du 9 au 15 Avril 1997, p. 13.

⁶ Ignacio Ramonet, "Le matin des tribus", in Le Monde Diplomatique, Aout 1992, p. 1.

⁷ Karl Popper, cité par Ignacio Ramonet, Ibid. p.1.

⁸ Lire: Benjamin Jacques, Les Camerounais occidentaux. La minorité dans un Etat bicommunautaire, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1972.

⁹ Ibid p. 112.

entre eux comme entre égaux, et à la table de conférence, le Cameroun méridional ne pouvait parler avec cette autorité, cette dignité dont jouit aujourd'hui même le minuscule Zanzibar" ¹⁰. De fait, la "colonisation franco-britannique" avait légué à chacune des parties du territoire un fond constitutionnel spécifique. Foumban sera donc l'étape de l'unification du pouvoir constituant et consacra la naissance d'un constitutionnalisme unitaire dont l'apothéose se situe en 1972 avec la disparition des labels anglophone et francophone tant au regard du processus constitutionnel que du contenu du texte. Foumban avait pourtant marqué surtout l'étape de la production et la construction "conventionnelle" de l'identité anglophone concrétisée et matérialisée par la Constitution de la République Fédérale du Cameroun. La loi n° 61-24 du 1er Septembre 1961 portant révision constitutionnelle et tendant à adapter la Constitution aux nécessités du Cameroun réunifié stipulait en son article 1er que: "la République Fédérale du Cameroun est formée à compter du 1er Octobre 1961, du territoire de la République du Cameroun désormais appelé Cameroun oriental, et du territoire du Cameroun méridional, anciennement sous tutelle britannique désormais appelé Cameroun occidental". L'alinéa 2 du même article précisait que "les langues officielles de la République Fédérale du Cameroun sont le français et l'anglais.

Représentant et construisant ainsi l'identité anglophone exclusivement à travers le territoire et la langue notamment, le territoire de l'ancien Cameroun britannique rebaptisé Cameroun occidental et la langue du colon naturalisée et classée langue officielle, le constituant camerounais contribuait à forger l'opposition territoriale et linguistique entre francophones et anglophones en reconnaissant implicitement la protection de ces derniers en tant que minorité. En effet, la protection des minorités est un principe généralisé depuis la Conférence de la Paix de 1919. Les traités de 1919 affirment à cet égard que les minorités de naissance, de nationalité, de langage et de race ont droit :

- au libre exercice, tant public que privé, de toute foi, religion ou croyance;
- au libre usage de la langue nationale, ainsi qu'à l'enseignement dans celle-ci;
- à légalité du point de vue de la jouissance des droits civils et politiques.

Ces dispositions, insérées dans les traités signés avec les puissances vaincues ou avec des Etats nouveaux, n'ont jamais bénéficié que de garanties internationales, la plupart des Etats s'étant refusés à instituer, en supplément, des garanties de

¹⁰ Cité par Eyinga Abel, Introduction à la politique camerounaise, Paris, l'Harmattan, 1984, p. 288.

droit interne ¹¹, et dans un Etat centralisé le groupe minoritaire serait toujours soumis à des normes qu'il n'a pas voulues et qui lui sont imposées par la majorité ¹².

Le troisième problème est culturel et propulse alors le vecteur linguistique dans un processus naturel de socialisation politique. Cela fait transparaître plus précisément la langue comme vecteur de l'unité nationale dans un Etat bilingue et biculturel issu de l'unification du 1er octobre 1961 du territoire du Cameroun et le territoire autrefois appelé "the Southern Cameroons". Vu sous cet angle, il est évident que le point commun entre les manifestants anglophones quelle que soit la circonstance, est la défense du système éducatif dont ils défendent l'héritage culturel qu'il représente. Le système éducatif s'impose comme l'identité et la mémoire collectives de la communauté anglophone. Le Général Certificate Of Education (Gce) est un legs de la présence britannique, tout comme le mode d'examen qui aboutit à son élaboration. La restructuration de son système éducatif est appréhendée par l'acteur collectif anglophone comme la destruction de son héritage socioculturel et par conséquent, une menace sérieuse pour la survie de son identité. C'est donc la définition sociale de la réforme qui fait problème aux yeux des anglophones, dans la mesure où elle se réduit à l'altérité et à l'inféodation d'un sous-système intégré. L'appréhension des anglophones est d'autant plus justifiée que le "Gce" est la référence et le diplôme le plus important de leur système éducatif sans lequel les portes de l'enseignement supérieur sont fermées.

Ce problème est classique dans la mesure où il intègre la grande question des relations entre langue et nation dont l'issue n'est pas toujours heureuse. Car il est extrêmement difficile, étant donné l'extraordinaire diversité du phénomène linguistique en tant que tel, de définir et de programmer la notion d'unité linguistique dans un Etat ¹³. Et à plus forte raison dans un pays comme le Cameroun qui comporte plus d'une centaine d'ethnies, Bernard Fonlon soulignait alors avec raison qu'un Camerounais dit "bilingue" (anglais-français) est une réalité "trilingue", (au moins), car il convient d'y compter aussi une langue maternelle africaine.

Toutefois, ces quelques précisions permettent de mieux cerner la problématique et les contours de notre réflexion. Celle-ci oscille autour de quelques questions

¹¹ Lire à ce sujet: Hauriou André. L'élément humain dans l'Etat in Encyclopédie française, Tome X, 1964.

¹² Voir Meny Yves, Centralisation et décentralisation dans le débat politique français, (1945-1969), Paris, LGDJ, 1974, pp. 22 et ss.

¹³ Voir Sommerfelt A., La langue et la société, Oslo, 1938; Morris Ch., Signs, Language and Behavior, Englewood Cliffs, N.J., 1946.

simples:

- Quelle est la consistance des revendications sécessionnistes par rapport au mouvement d'homogénéisation du Cameroun?

- Est-ce un problème d'organisation de l'Etat et précisément de chevauchement entre une fédération de droit et une fédération de fait?

- Est-ce un problème social relatif à une assimilation ou à une différenciation ethnique?

- Est-ce un problème culturel dilué dans le vecteur linguistique, ce vecteur étant impliqué dans la socialisation politique ? Est-ce tous ces problèmes à la fois?

c'est à l'ensemble de ces questions que nous essayerons de répondre à travers une analyse des repères originels fondateurs de la question anglophone dans le sillage des stratégies qui suscitent un chevauchement qui va beaucoup plus vers l'assimilation que vers l'intégration de cette communauté au sein de la majorité francophone.

I - LES REPERES ORIGINELS FONDATEURS DE LA QUESTION ANGLOPHONE AU CAMEROUN : LA DERIVE D'UNE ORGANISATION DE L'ETAT

Le point de départ de ce qui apparaît aujourd'hui comme fondant la question anglophone au Cameroun se situe déjà dans les années de veille d'indépendance. Cela se poursuivra jusque à la Conférence de Foumban de 1961 qui instruit alors le début de la "francophonisation" de l'Etat au Cameroun au détriment de la minorité anglophone, le tout dans un silence constitutionnel protecteur.

A - LA VEILLE DE L'INDEPENDANCE ET LES DEBATS A L'ONU

Par sa résolution 1350 (XIII) adoptée à l'issue de la 16e session de son Assemblée Générale le 13 Mars 1959, l'ONU exprimait le souhait de voir les responsables politiques de l'ancien Cameroun sous administration britannique déterminer eux-mêmes les termes du choix qui serait offert aux électeurs de cette partie du territoire. Selon une certaine analyse, l'ONU avait espéré qu'une telle plate-forme interviendrait avant l'ouverture de sa 14e session prévue quelques mois plus tard ¹⁴. En fait, d'ardents unificateurs qu'ils furent pendant plusieurs années, les principaux responsables politiques du Cameroun sous mandat britannique avaient changé de perspectives. Déstabilisé par une campagne de son chef de l'opposition et

¹⁴ Olinga Alain Didier, "Les sources de la question anglophone au Cameroun", in Amand'la, n° 15, Aout 1996, p. 14.

prédécesseur Emmanuel Mbela Liffaffe Endeley sur les crimes politiques du président Ahmadou Ahidjo contre les "Upécistes", le Premier Ministre de l'époque, John Ngu Foncha ne put réunir le consensus politique autour de l'idéal unificateur. A côté d'une alternative nouvelle consistant à prolonger pendant quelque temps encore la tutelle de l'ONU, la perspective séduisante d'envisager une autodétermination pure et simple avait vite parcouru l'opinion publique. D'où la "déclaration commune" que les leaders anglophones présentèrent à la IV^e Commission de l'ONU le 30 Septembre 1959. Foncha et Endeley, inspirés en cela par le public du Cameroun sous mandat britannique, demandèrent à faire différer le scrutin qui devait déterminer le choix de joindre le Cameroun français ou le Nigéria après leur indépendance. Ils le fixaient à 1962. Dans l'optique de Foncha et Endeley, le territoire du Southern Cameroons, alors séparé du Nigeria au moment de son indépendance le 1er Octobre 1960 continuerait d'être administré dans le cadre des accords de tutelle de 1946. Concrètement, ce projet était irréalisable étant donné que le Southern Cameroons fut alors administré à partir des institutions installées au Nigéria, appelées à disparaître après l'indépendance. De sorte qu'à l'ouverture de la quatorzième session de son Assemblée Générale en Octobre 1959, le revirement fut désapprouvé par les alliés traditionnels du Cameroun. Mieux, le Ghana, la Guinée, le Liberia, la Lybie, le Soudan, le Maroc, la Tunisie et la République Arabe Unie s'y opposèrent énergiquement ¹⁵. L'on incita les leaders du "Southern Cameroons" à revenir sur leur nouvelle position. Mais alors que, dans le fond, ils n'étaient pas encore revenus de leur surprise, dix puissances siégeant à l'ONU décrivirent d'autorité la formule définitive à adopter par l'Assemblée Générale et devant être présentée à l'électorat à l'occasion du scrutin. A savoir qu'un plébiscite devait effectivement avoir lieu au plus tard en Mars 1961. Excluant l'hypothèse d'une indépendance immédiate du territoire du "Southern Cameroons", les questions retenues à l'ONU laissaient finalement une marge de manoeuvre fort restrictive à l'électorat; en l'occurrence, une association avec le Nigéria ou seule autre hypothèse, avec la République du Cameroun.

De retour au Cameroun après cette déculottée à l'ONU, les leaders du "Southern Cameroons" durent écumer une grande colère de leurs compatriotes à qui ils avaient dûment promis d'obtenir "un temps de réflexion" avant le choix final plus tard. En tout état de cause, la formule imposée ¹⁶ fut entérinée par la résolution n° 1352

¹⁵ Victor T. Levine, "Cameroun": Du mandat à "l'indépendance", Paris, Présence Africaine, 1984, pp. 117-152.

¹⁶ Voir, Le Messager, n° 455, 21 Aout 1995, p. 4. La formule électorale retenue a été imposée. On ne peut pas l'exprimer autrement.

(XIV) du 16 Octobre 1959¹⁷ qui constate en effet qu'aucun accord n'est intervenu avant la quatorzième session de l'Assemblée Générale sur les possibilités entre lesquelles le choix serait offert lors du plébiscite. Cela étant, le report à une autre date du plébiscite au Cameroun méridional aiderait à créer des conditions plus favorables pour déterminer les aspirations librement exprimées par la population. Dès lors, il a été décidé que le plébiscite aurait lieu entre Septembre 1960 et Mars 1961.

On le voit bien, l'ONU s'est beaucoup plus préoccupée à imposer un choix restrictif au territoire du Southern Cameroons qu'à lui garantir un avenir dans le nouveau statut qui devait découler du scrutin onusien. L'ONU n'a même pas exigé l'ouverture des négociations entre le "Southern Cameroons" et le gouvernement du Nigeria ou celui sur le statut éventuel du territoire. Malheureusement, quand le processus sera déclenché, la "francophonisation" du Cameroun sera inévitable.

B - LA CONFERENCE DE FOUMBAN DANS LA MOUVANCE DE LA "FRANCOPHONISATION" DU CAMEROUN

La résolution n° 1608 (XV) du 21 Avril 1961 intervient après le plébiscite et invite l'autorité administrative, le gouvernement du Cameroun méridional et la République du Cameroun à entamer d'urgence des pourparlers afin de prendre les dispositions nécessaires pour que soient mises en oeuvre les politiques concertées et déclarées des parties concernées avant le 1er Octobre 1961. Ainsi formulée, cette obligation donnait des coudées franches au gouvernement de l'ancien Cameroun sous administration française qui n'avait spécialement pas manoeuvré pour obtenir un tel "cadeau". Plus sérieusement, ce gouvernement allait même pouvoir conduire les négociations avec les leaders du "Southern Cameroons" à son rythme, selon son bon vouloir et dans le "timing" qui lui paraîtrait le plus favorable. En effet, Ahmadou Ahidjo n'accepta de négocier avec les nouveaux venus que lorsqu'il fut convaincu

¹⁷ Assemblée Générale des Nations Unies, Documents Officiels, 14è session, Supplément n° 16 (A/U35U), p. 26.

d'avoir définitivement perdu le Cameroun septentrional au terme d'un scrutin onusien qui eut lieu la même année ¹⁸.

c'est ainsi que la Conférence dite de Foumban organisée du 17 au 22 Juillet 1961 fut une plate-forme somme toute inégale entre les leaders anglophones et leurs compatriotes de l'ancien Cameroun allemand. En réalité, des rencontres avaient été entreprises auparavant par John N. Foncha les 10, 11, 12 et 13 Octobre 1960 pour rédiges les grandes lignes d'une constitution en cas de victoire des partisans de l'unification au scrutin fixé les 10 et 11 Février 1961. Un communiqué conjoint avait sanctionné ces discussions. Finalement, le scrutin a été remporté par les partisans de l'unification par 237 575 contre 97 741 pour le ralliement au Nigéria. Et le projet constitutionnel qui en résulta consacra plus un Etat fédéral transitoire à travers une constitution très centralisée qu'une province quasiment autonome tel que l'avait souhaité le public anglophone ¹⁹. Avaient-ils seulement le choix, eux qui ne s'étaient jamais heurté à de telles épreuves? Toujours est-il que, presque officiellement, le processus de centralisation était malignement enclenché par Ahmadou Ahidjo qui s'inspira de l'évidente naïveté politique de ses interlocuteurs anglophones, trop marqués par les retrouvailles dans la grande famille de l'ancien Cameroun allemand. Le gouvernement de l'ex-Cameroun sous administration française devait d'ailleurs être aidé dans ce processus de "francophonisation" par l'émergence d'une bourgeoisie politique anglophone suscitée par le régime de Yaoundé ²⁰. Il n'y avait plus l'ONU pour contrôler l'insertion de ce territoire sous sa tutelle, mais seulement des politiciens inexpérimentés face au destin de leur territoire et surtout face à un chef de gouvernement plutôt bien conseillé par les français.

¹⁸ Dans le Cameroon septentrional, les partisans de l'unification qui avaient alors le soutien actif d'Ahidjo ont perdu avec 97 741 voix contre 237.575 pour le ralliement au Nigeria. Invité, A. Ahidjo protesta énergiquement et officiellement contre les résultats et chercha en vain à les faire annuler. Et même après l'adoption par l'Assemblée Générale de l'ONU du rapport du plébiscite confirmant les résultats, la République déposa une plainte à la Cour Internationale de Justice de la Haye. Le 2 Décembre 1963, la Juridiction Internationale décida qu'étant donné la levée de la tutelle par l'Assemblée Générale par résolution n° 1608 XV, la Cour ne pouvait accepter juridiction, même pour un jugement de principe.

¹⁹ Lire Derrick J., "Trente ans de réunification", in Africa International, n° 242, Octobre 1991, pp. 22 à 24.

²⁰ Lire: Ndiva Kofele Kale, "Class, status and power in post-reunification Cameroon: "the rise of an anglophone bourgeoisie" Washington (1951-1978).

C'est ainsi que les leaders anglophones occuperont, jusque à ce que d'aucuns considèrent comme "l'annexion politique" de leur territoire, des postes jugés plus honorifiques que représentatifs. Aussi, au moment où le Président Ahmadou Ahidjo décide d'unifier tous les partis de l'Etat fédéral en Septembre 1966, cette nécessité paraît comme exigée au premier chef par les leaders anglophones qui achèvent ainsi de se "bouffer" et de se faire "bouffer" politiquement avant d'être balayés de l'échiquier pour faciliter le processus de transformation en Etat unitaire du nouveau Cameroun. Pourtant la revendication des droits anglophones était à l'époque l'un des temps forts du "combat anglophone". C'est ainsi que les principaux leaders d'opinion anglophones étaient parvenus à construire un "problème anglophone" autour de deux axes: une étatisation autoritaire qui avait transformé la communauté anglophone en minorité nationale et l'absence de valeurs et objectifs communs entre francophones et anglophones; ce qui faisait d'eux des citoyens incompris et de seconde zone. Tout cela ayant pour origine l'ancien ordre constitutionnel.

C - LA CONSTITUTION FEDERALE DU 1ER SEPTEMBRE 1961 ET LE SILENCE SUR LA GARANTIE DES DROITS ANGLOPHONES

Dans un article publié dans le n° 5 de la revue *Abbia* sous le titre "Will we make or mar" (construire ou détruire), Bernard Fonlon soulignait avec amertume: "En trois ans de réunification, grâce aux articles 5 et 6 de la Constitution fédérale, plusieurs pratiques et institutions sont venues de l'Est dans l'Ouest. Au Cameroun occidental, on conduit maintenant sa voiture à droite, le franc a remplacé la livre sterling comme monnaie courante, l'année scolaire a été alignée sur celle de l'Est et le système métrique scientifique a remplacé les mesures britanniques peu maniables. Mais, en vain, ai-je cherché une seule institution ramenée de l'Ouest dans l'Est. Hors de ses frontières fédérées, l'influence du Cameroun occidental est pratiquement nulle... Le résultat par conséquent, est, qu'au Cameroun oriental, l'influence française déjà prédominante, est terriblement consolidée par les Camerounais eux-mêmes... La culture africaine étant moribonde, l'influence de John Bull étant faible et en passe d'étouffement, nous serons tous Français dans deux ou trois générations". En réalité, l'absence de préambule dans la Constitution fédérale du 1er Septembre 1961 était déjà significative de la méconnaissance des droits et libertés du citoyen en général et plus particulièrement des droits anglophones. Cette constitution qui se déroule comme une ordonnance présidentielle consacre une centralisation excessive de l'Etat fédéral qui s'accapare de l'essentiel des compétences en matière étatique énumérées dans ses articles 5 et 6. Cela au détriment des Etats fédérés dont les anglophones sont les plus grands perdants dès lors qu'ils n'ont plus de bases constitutionnelles pour motiver leurs revendications. C'est dans cette logique constitutionnelle consacrant le non-événement en matière de droits anglophones que l'Etat camerounais accélère sa

"francophonisation" à travers des stratégies politiques de construction de l'Etat unitaire au détriment de la minorité anglophone.

II - LES STRATEGIES POLITIQUES DE CONSTRUCTION DE L'ETAT UNITAIRE : MODALITES ET TENTATIVES D'ANNIHILATION SOCIOCULTURELLE DE L'IDENTITE ANGLOPHONE

Ces stratégies concernent aussi bien le domaine économique que la nécessité d'assainir l'environnement politique très marqué jusqu'alors par le multipartisme. Cela ne manquera pas d'actionner les leviers des sécessionnistes. Car ces stratégies essayent de travestir le référentiel culturel et social propre et cher aux anglophones.

A - LES MANOEUVRES ECONOMIQUES ORIENTEES CONTRE LES ANGLOPHONES OU LE CONTROLE DU NERF DE LA GUERRE PAR LE NOUVEL ETAT UNITAIRE

Entre autres mesures mal reçues par le public anglophone, Ahmadou Ahidjo impose au Cameroun anciennement sous administration britannique le franc CFA, préféré à la livre sterling ayant cours légal ²¹. Pour Jacques Benjamin, "jusqu'au 1er juillet 1959, la monnaie utilisée au Cameroun britannique a été celle de la West-African Currency Bond". Or dès 1962, par Décret n° 62/DF/66 du 24 février 1962, le Président de la République Fédérale va poser les modalités d'introduction du FCFA au Cameroun occidental. La conséquence de cette situation sera l'extension des inconvénients de la zone franc à toute la fédération, occasionnant ainsi l'aliénation des Camerounais occidentaux à la France par le "Franc interposé" ²² Tout juste après l'indépendance, c'est la découverte d'hydrocarbures "offshore" au large de la péninsule qui borde le Golfe de Guinée qui, sans doute, sera un coup d'accélérateur d'un processus que le public anglophone semble avoir désormais perdu de vue. En tant qu'entité fédérée, une exploitation pétrolière à partir d'un compte hors budget tel que l'imaginaient Ahmadou Ahidjo et les Français aurait provoqué la création d'un gouvernement décentralisé. Surtout que certaines sensibilités politiques dans ce sens avaient été maintenues dans cette pluralité qui remporta tous les combats face au Nigéria à l'époque. Personne, mieux qu'Ahmadou Ahidjo qui avait déjà à été confronté à de violentes réactions de la part des autorités anglophones à l'époque du

²¹ Ordonnance n° 62/OF/3 du 17 Janvier 1962, complétée par le décret n° 62/DF/61 du 24 Février 1962.

²² Voir Etienne Charles Lekene Donfak, L'échec du fédéralisme camerounais (l'expérience du fédéralisme camerounais : les causes et les enseignements d'un échec), Thèse, Université de Clermont I, 1979, p. 235.

"maquis" ne pouvait le savoir. Surtout qu'au sein de l'intelligentsia de cette partie de l'Etat fédéral, l'idéologie fédéraliste véritable faisait encore son chemin. L'un des derniers tenants de cette conception de l'Etat, le Premier Ministre Augustine Ngom Jua, originaire de Njinikon près de Bamenda, n'a pu se démarquer de cette vision malgré l'embourgeoisement voulu par Ahmadou Ahidjo. Les études de faisabilité pétrolières, pendant ce temps, se veulent de plus en plus précises. L'entrée en production des gisements du Rio Del Rey, exploités par la Française Elf Aquitaine, est prévue pour l'année 1977. Les gisements de Lokele et Mundi, eux, doivent commencer à produire quelques temps après. C'est du moins ce qu'on tente de faire passer officiellement. Pour les travaux de construction, ils commencent immédiatement. Et secrètement. Plus concrètement, la politique économique est le plus souvent élaborée selon le schéma général de la décision concertée c'est-à-dire exactement comme une question politique tout court, mais simplement sans référence aux autorités des Etats fédérés. En effet, le schéma général de la décision concertée est le suivant. Le Président de la République donne l'orientation générale de l'action gouvernementale en conseil des ministres. Sur instruction ou à leur propre initiative, les ministres élaborent des textes en liaison avec des organismes consultatifs et les envoient à la Présidence. Le Secrétariat Général les étudie, les annote, les communique à Monsieur Ahidjo. Celui-ci peut entendre le ministre intéressé, transmettre le dossier à un conseiller technique, consulter ses confidents; il commente à son tour le texte et le renvoie au secrétariat général. Le dossier est encore étudié, remanié. Il est soumis une dernière fois au Chef de l'Etat qui, seul, prend la décision finale ²³. C'est dans ce canevas qu'on ébaucha l'institutionnalisation des procédures de la politique économique dès 1970. A cette date fut créé, à titre permanent, un comité technique international pour les affaires économiques et financières, présidé par le ministre secrétaire général ou le secrétaire général adjoint qu'il désignait en cas d'empêchement ou d'absence ²⁴. Ce comité comprend: les ministres du Plan et de l'Aménagement du Territoire, des Finances, du Développement Industriel et Commercial. D'autres ministres, ministres adjoints, secrétaires d'Etat ou commissaires généraux y participent suivant les affaires traitées. Par la suite, une note de service ²⁵ élargit tous les deux mois aux représentants du secteur privé les réunions de ce comité, mensuelles. Le comité examine d'abord les points permanents de l'ordre du jour, puis les questions qui y ont été inscrites à la demande du ministre secrétaire général ou des membres participants. Le procès-verbal, qui "énumère les questions traitées, les positions respectives, les décisions prises et les divergences non résolues pour lesquelles il est

²³ Bayart Jean François, op. cit., p. 179.

²⁴ Article II du décret n° 70/DF/273 du 12 Juin 1970.

²⁵ Note de Service n° 24/PRF du 3 Décembre 1971.

prévu, un supplément d'examen ou demandé l'arbitrage du Chef de l'Etat", est remis à ce dernier dans les deux jours. Simple déconcentration pour Jean François Bayart, donc Monsieur Ahidjo ne se dessaisit d'aucune affaire importante et traite directement la plupart d'entre elles une fois qu'elles ont été débrouillées. C'est ce mode d'exercice du pouvoir qu'a étendu l'institution en 1975, d'un poste de Premier Ministre. Dans ce canevas par exemple, la Société Nationale de Raffineries (Sonara) basée à Limbé en zone anglophone, apparaissait de fait comme un grand contribuable et même contributeur de l'Etat fédéral camerounais. Or, malgré la fin de la Fédération entreprise en 1972, cette société continue curieusement de s'acquitter d'un grand pourcentage de ses impôts à Douala alors que ses installations demeurent à Limbé. Ce qui fait, ainsi penser à un fédéralisme de fait à travers lequel on devait continuer à soutenir les pouvoirs financiers d'un Etat fédéral occulte sans une contrepartie expresse vis-à-vis des populations des zones géographiques concernées dans le cadre d'une organisation de l'Etat de cette nature. Dès lors on peut intégrer les différentes revendications de la minorité anglophone comme des demandes latentes, légitimes dans un contexte de fédération de fait qui contrôle stratégiquement le monopole de l'activité économique.

B - L'ASSAINISSEMENT DU PAYSAGE POLITIQUE OU LA CROISADE CONTRE LE PLURALISME POLITIQUE

En septembre 1966, Ahmadou Ahidjo abolit le multipartisme après avoir fait courir la rumeur à ce sujet pendant un quinquennat. Tous les partis politiques qui souhaitent continuer à exercer leurs activités relèvent désormais de l'illégalité. Le système se "francophonise" définitivement au galop. Les formations politiques du Cameroun anglophone, le Kamerun National Democratic Party (Kndp) de John Ngu Foncha, le Cameroun People's National Congress (Cpnc) du Dr Emmanuel M.L. Endeley et le Cameroun United Congress (Cuc) de Salomon Tandeng Muna et Emmanuel Egbe Tabi se dissolvent officiellement au sein de l'Union Camerounaise (Uc) d'Ahmadou Ahidjo pour former l'Union Nationale Camerounaise (Unc), parti unique. Suite logique d'un processus de centralisation autoritaire, ceux qui avaient osé dissuader Ahmadou Ahidjo à ce sujet sont écartés du système. C'est le cas de Bernard N. Fonlon, symbole vivant du "biculturalisme" qui accepta naguère d'être un membre du gouvernement Ahidjo.

Après une visite impromptue dans la partie anglophone à la mi-avril 1972, pour des consultations sommaires, le bureau politique du parti unique est convoqué le 22 Avril. Le 7 Mai, Ahmadou Ahidjo en annonce aux membres la fin de la fédération. Le 8 Mai, au cours d'une session spéciale de l'Assemblée nationale, Ahmadou Ahidjo rend publique son intention d'abolir la fédération devant tout le corps diplomatique réuni. Dès le lendemain, le projet de la nouvelle constitution unitaire est

annoncé pour une campagne dont le démarrage est prévu pour le 10 Mai. Même les résultats du référendum devant entériner l'abolition du multipartisme sont décrétés. 99 % ont voté pour l'Etat unitaire centralisé. Un décret n° 72/270 du 2 Juin 1972 rebaptise l'Etat en "République du Cameroun", alors qu'en région anglophone l'indignation est à son comble, bien que neutralisée par la "nouvelle bourgeoisie" établie à Yaoundé. Pourtant les dispositions de l'article 47 de la Constitution fédérale du 10 Septembre 1961 sont claires : "La révision doit être votée à la majorité simple des membres composant l'Assemblée fédérale à condition toutefois que cette majorité comporte la majorité des représentants à l'Assemblée fédérale de chacun des Etats fédérés". Et si la même constitution prévoit du reste la possibilité de consulter le peuple par voie référendaire en son article 2, il n'octroie nulle part au Président de la République la possibilité de mettre fin à la fédération à travers ce subterfuge. Surtout qu'Ahmadou Ahidjo avait formellement promis dans tous les accords de 1961 que la majorité numérique des Francophones n'imposerait jamais à la minorité anglophone quelque orientation que ce soit. En réalité, c'est la transfiguration de l'Etat fédéral qui, pour amorcer une épuration partisane, se trouve obligé de changer de dénomination juridique dans un schéma intellectuel que déduit le parti unique de la forme unitaire de l'Etat.

C - DU SENTIMENT D'EXCLUSION AU SECESSIONNISME OU LA DEFENSE DU REFERENTIEL SOCIO - CULTUREL

A l'évidence toutes les manoeuvres ont contribué à modifier le paysage socio-politique. Les moindres affaires locales se décident désormais à Yaoundé. Plus que cela, les anglophones se considèrent comme des citoyens de seconde zone, même si aucun texte officiel ne consacre cette politique. Ces anglophones se sont donc réunis à Buéa, en Février 1993, dans le cadre de la "All Anglophone Conférence I" (Aac I) pour poser le problème de "l'annexion" du territoire anciennement dénommé "Southern Cameroons" ²⁶. C'était en prévision du "large débat" sur la réforme constitutionnelle annoncée par le Président Paul Biya. Cela d'autant que Paul Biya avait lui aussi supprimé par voie réglementaire le vocable "unie" en Février 1984 qui avait subsisté pour marquer l'histoire fort passionnante de la croisade controversée du peuple anglophone. L'on est retourné à la dénomination du Cameroun anciennement sous administration française d'avant l'indépendance, "la République du Cameroun". Les leaders de mouvements anglophones considèrent ce dernier acte comme la fin d'un processus d'annihilation historique d'une identité particulariste. Par ailleurs, on ne peut manquer de relever que l'annonce de la tenue d'un large débat sur la Constitution évoquée par Paul Biya venait à propos. En effet, cet événement constitutionnel avait mobilisé la "communauté anglophone", mieux que toute autre

²⁶ The Buea Déclaration, Avril 1993.

communauté nationale. Il avait servi de prétexte à la reconstitution ou même à la reconstruction de la légende anglophone. Une légende dont le récit amplifié se ramène au drame constitutionnel subi par les anglophones et dont la conclusion débouche sur la réclamation de la restauration constitutionnelle de l'identité anglophone²⁷. L'amplification du moment constitutionnel, l'articulation et l'agrégation des prétentions constitutionnelles anglophones ont été l'oeuvre d'ingénieurs identitaires improvisés plus portés aux propositions centrifuges qu'aux évocations centripètes. Car le constitutionnalisme anglophone, en dépit de son hétérogénéité, participe de par sa tonalité, sa densité et son entêtement, de l'irruption des particularismes géopolitiques, géoculturels et sociolinguistiques dans le processus de réforme constitutionnelle²⁸. Prétendant alors de la non prise en compte des propositions fédérales contenues dans leur projet par les dirigeants francophones, les membres du Conseil national anglophone avaient tôt fait de conclure à leur faible marge de manoeuvre dans le débat constitutionnel. Son trio-dirigeant (Elad, Anyangwé, Munzu) avait alors boycotté en mai 1993 les travaux du Comité Technique chargé de la révision de la Constitution présidés par le "francophone" Joseph Owona alors Secrétaire Général à la Présidence de la République. En réalité, le Président de la République, et à travers lui le Gouvernement, est resté maître du processus constitutionnel, disqualifiant quand il voulait ceux des anglophones jugés gênants. Excepté les membres du Comité Technique qui avaient été désignés par la Tripartite, c'est le Chef de l'Etat qui par Décret n° 54/234 du 14 Décembre 1994, avait nommé, chaque fois, les "représentants anglophones" aux assises constitutionnelles. Ainsi les leaders du "Southern Cameroons National Council" (Scnc) qui avaient démissionné du Comité Technique constitutionnel de 1993 n'avaient pas été convoqués parmi les 57 membres du Comité consultatif constitutionnel de 1994. Voilà pourquoi d'Avril à Mai 1995 à Londres, Washington Dc et New-York, ces leaders anglophones réunis au sein de leur mouvement autonomiste, "Southern Cameroons National Council" (Scnc) ont engagé une bataille en faveur du retour à l'Etat fédéral au minimum²⁹.

²⁷ Lire Nkoum-Me-Ntseny Louis-Marie, Les "Anglophones" et le processus d'élaboration de la Constitution du 18 Janvier 1996, in La Réforme Constitutionnelle du 18 Janvier 1996, Aspects juridiques et politiques, Fondation Friedrich Ebert/AASP/GRAP, Yaoundé, 1996, p. 211.

²⁸ Lire Sindjoun Luc, "Dynamiques de civilisation de l'Etat et de production du politique baroque en Afrique Noire", in Verfassung und Recht in ,bersee, n° 2, 1994, p. 206.

²⁹ Le mouvement aujourd'hui connu sous le nom de Scnc s'appelait au départ Southern Cameroon People's Conference (Scpc). L'idée de sa création a germé dans l'esprit de quelques leaders séparatistes anglophones dans les années soixante-dix et dont le plus connu est Gorgi Dinka. Il s'agissait pour ces leaders de mettre sur pied une structure appropriée pour exprimer leur déception à l'encontre du bilan de la réunification entre les deux Cameroun (anglophone et francophone).

En faveur du séparatisme au maximum. Seulement à l'ONU où on leur avait accordé la tribune, on pouvait seulement examiner leur problème sous le seul angle de la protection des minorités linguistiques. Encore qu'il fallait démontrer que le Premier Ministre du Cameroun n'est pas un anglophone.

Dans la mise en oeuvre des stratégies de centralisation de l'Etat au Cameroun, on ne peut s'empêcher d'évoquer également les conflits sociaux à vocation sécessionniste suscités par les tentatives de réforme scolaire. En effet la privation d'un bien commun quelconque devient source de mobilisation collective, voire de conflit social dès lors que la catégorie sociale concernée s'attend ou connaît effectivement la perte de ce bien considéré comme légitime et dispose ou croit disposer de ressources pour le défendre. C'est dans cette logique que la plupart des tentatives de réforme du Général Certificate of Education (Gce) ont échoué ³⁰.

L'une des plus grandes tentatives de réforme du Général Certificate of Education (Gce) date de décembre 1983 à janvier 1984. C'est à cette date que les pouvoirs publics ont commencé à "camerouniser" les Gce "O" Level (premier cycle) et "A" Level (second cycle) qui échappaient encore à leur contrôle, parce que supervisés et corrigés à Londres. Cette réforme avait été inspirée du fait que le Gce tel qu'il était conçu alors au Cameroun posait et pose encore des problèmes d'adaptation aux cycles d'études supérieures de l'intégration des candidats anglophones dans les Grandes Ecoles scientifiques du pays. Cette réforme visait alors à élargir la palette des épreuves au niveau des deux types de "Gce"; autrement dit, les autorités camerounaises avaient conçu un modèle de "Gce" qui rendrait obligatoire une certaine gamme de disciplines. La réforme de 1983/1984 avait reçu l'approbation formelle (et superficielle) des élites anglophones, notamment les politiques, les intellectuels et les chefs traditionnels. Mais parallèlement à ce consensus de forme qui visait à gagner du temps, ces élites par le biais des universitaires et des journalistes, avaient persuadé les populations anglophones de "prendre position contre un projet de loi visant à transformer le Gce en Baccalauréat". Au cours des manifestations au campus de l'Université et dans les rues de Yaoundé, de Bamenda et de Buéa, des pancartes étaient brandies, sur lesquelles on pouvait lire: "Le Cameroun dispose de deux cultures: non à "l'assimilation". Les projets de loi rentrèrent dans les tiroirs, non sans avoir ébranlé la sérénité de l'Etat unitaire.

La seconde tentative de réforme du système anglophone eut lieu en 1988. Elle procéda par étapes : le Gce "O" Level d'abord. L'objet de la réforme était de restructurer profondément ce diplôme, en commençant par le nom. De plus, il était question

³⁰ Lire Ekomo Engolo Camille, L'impact sociologique du bilinguisme d'Etat sur l'enseignement supérieur au Cameroun, Thèse, Université des Sciences et Technologies, Lille, 1994.

de raccourcir le cycle d'étude du Gce "O" Level, de cinq à quatre ans, à l'image du Brevet d'Etudes du Premier Cycle. Malgré toutes les précautions prises par le Ministre Georges Ngango pour échapper aux intrigues politiques, rien ne put arrêter la pression des anglophones. La plus importante de ces pressions fut sans doute la marche de Bamenda. Comme en 1983/1984, une partie des leaders des manifestations étaient au Cameroun anglophone, où, aidés par la presse écrite locale et les radios étrangères, ils exhortaient à la désobéissance civile. Outre l'usage des pancartes, les manifestants scandaient dans les rues des grandes villes anglophones, des slogans sécessionnistes. Au campus de l'Université de Yaoundé, les étudiants anglophones chantaient des airs populaires que pouvoirs publics et universitaires francophones interprétèrent comme l'hymne national du Nigéria. Les pressions anglophones furent si fortes que les diverses commissions s'arrêtèrent: le Ministre Georges Ngango fut aussitôt limogé en plein états généraux, au moment où il présidait une séance plénière. La tentative de réforme du Gce "O" Level se solda par un échec.

La grève des examinateurs du "Gce" en 1991 est l'une des grèves les plus longues et les mieux organisées de l'histoire de l'enseignement au Cameroun. Cette grève prit, elle aussi, racine à Bamenda en 1991 et s'étendit ensuite sur l'ensemble du pays. Elle dura environ trois mois, de début mai à la mi-août. Les examinateurs du "Gce" réclamaient à l'administration centrale le règlement des factures impayées depuis des dizaines de mois. Les examens de "Gce" étant les plus longs et les plus onéreux du système éducatif camerounais, l'administration centrale avait accumulé des factures non honorées. Se posait également le problème du devenir du système de double correction: les pouvoirs publics venaient d'annoncer leur décision de réduire considérablement le nombre des examinateurs et les frais d'examen du système anglophone; il était question de ramener les barèmes de paiement à ceux du système francophone, pour réduire les charges devenues trop lourdes. La grève de 1991 consista donc en une double revendication: le règlement des frais d'examen de plusieurs années et le maintien des prérogatives propres aux examens anglophones. Cette grève eu lieu à une période de troubles socio-politiques du fait des groupes et des partis proches de l'opposition renaissante. Les examinateurs refusaient de corriger la moindre copie, tant que leurs revendications n'étaient pas entièrement satisfaites. En fin de compte, les autorités publiques se plièrent aux conditions des grévistes et les corrections purent avoir lieu évitant l'Etat unitaire d'une autre menace sécessionniste qui ne préserve pas en réalité contre la "centralisation" insidieuse déjà amorcée, tant il est vrai que le "Gce Board" a été institutionnalisé avant l'office du Baccalauréat.

CONCLUSION

Au terme de cette réflexion, il faut relever globalement que les provinces anglophones sont aujourd'hui unies dans une opposition quasi structurelle face à un pou-

voir central considéré comme un instrument de l'hégémonisme francophone. Cette opposition est symbolisée aujourd'hui par John Fru Ndi, le leader du Social Democratic Front (Sdf) qui pourtant très engagé dans le combat politique ne soutient pas les revendications sécessionnistes³¹. En effet, John Fru Ndi a toujours proclamé son désir de représenter tous les Camerounais, francophones et anglophones, nordistes et sudistes et refusé d'être l'otage d'une fraction extrémiste de l'opposition anglophone. Ce qui ne signifie en rien qu'il n'existe pas une tendance séparatiste dans son parti. Les partisans du séparatisme ou du rattachement au Nigéria ne constituent plus l'essentiel de la population. Le mythe d'un Nigeria puissant, riche de son pétrole, cède peu à peu la place à une image d'un monstre en crise. Les Nigériens qui gagnent le Cameroun pour survivre sont de plus en plus nombreux. Et la sécession, quand on y regarde de plus près, ne ferait pas qu'arranger les choses, alors que partout dans le monde les réalités économiques commandent les regroupements. Par ailleurs, en préférant depuis le 19 Septembre 1996 un Premier Ministre originaire de la Province du sud-ouest au détriment de la Province du Nord-Ouest, Paul Biya a stratégiquement déclenché une autre question anglophone à l'intérieur de la question originelle. Cela a pour conséquence de faire renaître les rivalités séculaires entre les deux communautés dont les unes sont proches du Littoral et les autres de l'Ouest. Et la solidarité entre ces deux communautés s'est fragilisée en s'abreuvant d'une autre rivalité socio-politique entre les peuples Sawas (sud-ouest, Littoral) et les peuples allogènes (pour la plupart originaires du Nord-Ouest et de l'Ouest). Lors de sa visite dans la capitale économique en 1997, le Premier Ministre Peter Mafany Nusonge n'a pas hésité à introduire son discours d'abord en "duala" (la langue locale) avant de le poursuivre en anglais, comme pour marquer sa spécificité par rapport aux anglophones du Nord-Ouest. Voilà quelques certitudes que nous ne verrons pas demain une modification de la carte du Cameroun. Mais cela ne doit pas nous empêcher d'écouter les plaintes d'une communauté qui vit mal un processus d'intégration qui s'apparente à une stratégie de "francophonisation".

31 C'est le cas des affrontements qui ont ensanglanté les localités d'Oku, Kumbo et Jakiri dans le Nord-Ouest du 26 au 31 Mars 1996 et pour lesquels le Sdf s'était officiellement désolidarisé.